



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère du travail, de l'emploi, de la formation professionnelle et du dialogue social



Institut National du Travail,  
de l'Emploi et de  
la Formation Professionnelle

Direction  
1498, route de Sain Bel  
BP 84  
69280 Marcy l'Étoile

Téléphone : 04 78 87 47 47  
Télécopie : 04 78 87 47 00

## INSTITUT NATIONAL DU TRAVAIL, DE L'EMPLOI ET DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE

### DECISION 2015 - N°11 du 24 mars 2015

Portant nomination des membres du Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail, chargés d'assister le Comité Technique d'Etablissement Public institué auprès du directeur de l'Institut National du Travail, de l'Emploi et de la Formation Professionnelle (INTEFP)

Le directeur de l'Institut National du Travail, de l'Emploi  
et de la Formation Professionnelle,

Vu le décret n°82-453 du 28 mai 1982 relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique,

Vu le décret n° 2005-1555 du 13 décembre 2005 relatif à l'Institut National du Travail, de l'Emploi et de la Formation Professionnelle,

Vu l'arrêté du 22 septembre 2014 relatif à la création d'un comité technique et d'un comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail d'établissement public placés auprès du directeur de l'Institut National du Travail, de l'Emploi et de la Formation Professionnelle

Vu la décision N°6 du 16 février 2015 établissant la liste des organisations syndicales habilitées à désigner des représentants au comité technique paritaire central institué auprès du directeur de l'Institut National du Travail, de l'Emploi et de la Formation Professionnelle,

Etablissement Public  
Administratif (E.P.A.)

Membre du R.E.S.P.



## DECIDE

### Article 1 :

Sont nommés représentants de l'administration au CHSCT de l'INTEFP :

- Monsieur Bernard BAILBE, Directeur de l'INTEFP, président
- Madame Agnès BOISSONNET, Secrétaire générale
- Monsieur Richard ABADIE, Directeur des études

### Article 2 :

Sont nommés représentants du personnel au CHSCT de l'INTEFP, sur désignation des syndicats concernés :

#### *Membres titulaires*

- Madame Patricia VERGNET, syndicat SYNTEF-CFDT
- Madame Anne BAIGNIEZ, syndicat SYNTEF-CFDT
- Madame Raymonde DESIMONE, syndicat UNSA-ITEFA
- Madame Julie GINECCI, syndicat SNUTEFE-FSU
- Madame Annie LAYOUNI, syndicat SNUTEFE-FSU
- Madame Pascale BISTON, syndicat CGT

#### *Membres suppléants*

- Madame Marie-Christine LHOPITAL, syndicat SYNTEF-CFDT
- Madame Malika AMGHAR, syndicat SYNTEF-CFDT
- Madame Marie-Françoise VINCENT, syndicat UNSA-ITEFA
- Madame, Isabelle FANTON syndicat SNUTEFE-FSU
- Madame Myriam DUCROT, syndicat SNUTEFE-FSU
- Madame Françoise CHARBONNIER, syndicat CGT

### Article 3 :

Sont membres de droit du CHSCT de l'INTEFP :

- Mme ou Mr le médecin de prévention
- Mme ou Mr l'assistant de prévention

### Article 4 :

Peuvent être amenés à participer aux réunions du CHSCT de l'INTEFP :

- Mme Emmanuelle ELAIGNE, assistante sociale
- Mme le docteur Rachida EL FILALI, Inspectrice santé et sécurité au travail

Fait à Marcy l'Etoile, le 24 mars 2015

  
Bernard BAILBE

Directeur de l'Institut National du Travail, de  
L'Emploi et de la Formation Professionnelle